



Présents : Monsieur Frédéric Léonard, **Bourgmestre**

Monsieur Jean-Marc Demonty, Monsieur Pierre Marichal, Monsieur Raphaël Lambotte, Monsieur Freddy Gridelet, Monsieur Didier Delmotte, Madame Bénédicte Boreux, Madame Pascale Schmitz, Madame Valérie Leclercq, M. Jules Bodson, **Conseillers**

Monsieur Yvon Rollin, Madame Marianne Dupont, **Échevins**

Madame Sandrine Maquinay, **Présidente du CPAS**

Monsieur Thomas Laruelle, **Directeur Général**

Excusé(s) Madame Mallika ABRAHAM, **Échevine**

:

Absent(s) : Monsieur Benoit Capitaine, Madame Mélody Wuidar, **Conseillers**

PV du Conseil Communal du 09 novembre 2023

La séance est ouverte à 19 heures 30

SEANCE PUBLIQUE

1. Rapport de synergie commune / cpas 2023 : Décision

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article 26bis, § 6, de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;

Vu le projet de rapport annuel de synergie 2022 rédigé le 27 octobre 2023 par les Directeurs généraux de la commune et du CPAS ;

DÉCIDE :

d'approuver le rapport annuel de synergie commune/CPAS 2023.

2. Divers

DÉCIDE :

Prend connaissance de la présentation des services du CPAS pour l'année 2022.

SEANCE A HUIS CLOS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

Thomas Laruelle

Frédéric Léonard